



COMEX DU 28 MARS 2022

Rapport du Groupement d'intérêt Public – Maison Départementale des Personnes Handicapées du Nord

RAPPORT 01-2022 : COMPTE ADMINISTRATIF 2021. APPROBATION

Ière PARTIE : BILAN DE L'ANNEE ECOULEE

MALGRE LA CRISE SANITAIRE, UN RETOUR A UN FONCTIONNEMENT NORMALISE, UNE VOLONTE DE RENDRE L'ORGANISATION DU TRAVAIL AGILE

En 2020, le contexte sanitaire a obligé la MDPH à se réorganiser afin d'assurer la continuité de toutes les missions, en instaurant notamment le télétravail, les rendez-vous téléphoniques, les évaluations à distance.

En 2021, l'organisation a dû continuer de s'adapter aux différents niveaux du protocole sanitaire. Ces pratiques ont pu être maintenues dans l'activité normale en même temps que la confirmation du télétravail. De même, l'implication dans plusieurs projets structurants a été poursuivie ainsi que la construction de la Maison de l'Autonomie.

Le niveau d'activité :

Alors que la crise sanitaire avait impacté l'envoi de demandes durant la période de confinement en 2020 et ainsi permis le déstockage de dossiers en attente de 2019 ; 2021 est marquée par une évaluation à flux constants malgré une augmentation de l'activité.

Ainsi, 85192 dossiers ont été enregistrés cette année contre 78953 en 2020 (+7,3%) soit une moyenne de 7 099 par mois contre 6579 en 2020. Cela représente 237 066 demandes contre 225 621 en 2020 dont 33 964 demandes génériques enregistrées.

Le délai moyen de traitement des dossiers pour l'année 2021 est de 2,4 mois contre 3,7 en 2020. Les demandes PCH ont été traités en moyenne en 3, 5 mois.

La poursuite de l'amélioration de la relation aux usagers :

L'amélioration du service rendu à l'utilisateur à travers la structuration de la relation usager dans le cadre de la construction de la MDA s'est poursuivie durant cette année : plateforme téléphonique Nord Autonomie, maintien des formations dispensées aux relais autonomie, équipement en bornes interactives des relais autonomie,

Ainsi, à compter de la deuxième semaine de septembre 2021 un marché de débordement téléphonique porté par le Département est venu renforcer le taux de réponse de la plateforme téléphonique autonomie.

Sur 2021, ce sont 225 165 appels reçus contre 237 085 en 2020 (hors appels dissuadés) avec 152 295 appels décrochés, soit un taux de décroché moyen de 60,59% (contre 64,23 l'année dernière).

Les formations dispensées aux Relais autonomie ont pu se poursuivre, avec des formats adaptés, soit l'organisation de 7 sessions de 4 jours de formation par session pour 66 professionnels.

25 bornes interactives ont été livrées en 2021 dans les relais autonomie (en plus des 34 de 2020) dont la mise en place et l'accompagnement ont été assurés par les professionnels de la MDPH. En mars 2022, le troisième déploiement devrait avoir lieu. Au total 75 tables numériques seront installées dans les relais autonomie couvrant ainsi largement le territoire du Département.

Un soutien financier renforcé :

Il convient de signaler que l'année 2021 a été marquée par une réévaluation de la participation de la CNSA au fonctionnement de la MDPH (en lien avec l'activité et la feuille de route 2022). Il est à espérer que ce niveau de subvention sera à minima pérenne. Une baisse impacterait fortement la poursuite de la modernisation et de l'adaptation de la MDPH aux nouveaux enjeux, la poursuite et la pérennisation des améliorations liées à la qualité des réponses et des délais, l'assurance des dispositifs règlementaires et institutionnels, et la mise en place de processus innovants.

De plus, la signature de la convention Référent SI de proximité entre la CNSA et la MDPH a permis de recruter 2 ETP en CDD pour accompagner d'autres MDPH dans la mise en place du palier 2 du tronc commun SI mettant en avant l'expertise de la MDPH du Nord ainsi que sa volonté de toujours innover.

Il paraît important de rappeler que sur le plan tant budgétaire que technique, le soutien du Département du Nord à l'égard de la MDPH a permis cette continuité et permet encore la poursuite de ses projets innovants, poussant à la recherche d'efficacité, de mutualisations à dessein d'améliorer la qualité du service rendu et la relation aux usagers et de construire la Maison Départementale de l'Autonomie.

2ème PARTIE : L'EXECUTION BUDGETAIRE 2021

Le compte administratif 2021 du Groupement d'intérêt Public (GIP) retrace l'activité et le fonctionnement de la MDPH durant l'année écoulée.

1-LES DEPENSES

1-1 LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Les dépenses de fonctionnement s'élèvent à **13 543 274,28€**, augmentant de **2,2%** par rapport à 2020 soit **+290 952,25 €**.

Elles se répartissent entre différents chapitres permettant de cibler le type de dépenses concerné par les évolutions budgétaires pour la période 2020 - 2021.

1-1-1 Les charges à Caractère Général {chapitre 011} :

Le montant réalisé en 2021 est de **7 419 850,59€** augmentant de **713 455,37€** soit **+10,64%** par rapport à 2020.

Ce chapitre regroupe :

- **Les achats (compte de la classe 60) : réalisé 2021 = 26 527,99€**

Le niveau de dépenses est stable par rapport à 2020. La crise sanitaire a peu impacté les dépenses compte tenu de la fourniture par le Département du Nord des produits d'hygiène et de masques lavables à l'ensemble des agents du GIP. Les fournitures

d'entretien et autres liées à la crise sanitaire ont baissé de 4 993,68€. Il reste les fournitures d'entretien classiques.

Etant retourné à une activité plus normalisée en 2021 (plus de présentiel et moins de contraintes sanitaires), les frais de carburant ont augmenté (+ 3084,96€), ainsi que les fournitures administratives (+ 3063,33€). Les fournitures de petits équipements ont baissé (- 836,18€).

- **Les services extérieurs (compte de la classe 61) : réalisé 2021= 872 486,14€**

Cette catégorie englobe la majorité de nos marchés publics et différents contrats de prestation de services nécessaires au fonctionnement de la MDPH.

⇒ **Les prestations de service : réalisé = 835 902,70€ soit +16% par rapport à 2020 (+ 116 042,36€)**

Cette augmentation est semblable à celle de 2020.

Des marchés en fin d'exécution pour lesquels des prestations anciennes ont enfin été facturées

⇒ Marché 2016-1 de numérisation des flux entrants de l'autonomie (titulaire Altéreos) s'est terminé le 30/09/2020. Le montant dépensé en 2021 est de 30 155,89€ correspondant à la facturation des mois de mars à octobre 2020, rattachements 2020 déduits.

⇒ Marché d'externalisation des flux sortants de la MDPH s'est terminé le 01/11/2020 (titulaire imprimerie nationale via l'UGAP). Le montant dépensé est de 92 290,84€. L'ensemble des prestations a enfin été totalement facturé.

⇒ Marché 2020-02 de service de traitement numérique des courriers entrants de la Maison de l'Autonomie en groupement de commande avec le Département du Nord a été notifié le 26/06/2020, les prestations ont démarré le 01/10/2020. Pour information le 30/11/2020, il a été notifié au titulaire la décision de ne pas reconduire le marché à la date anniversaire. En effet, des besoins supplémentaires liés à l'autonomie (APA Etablissement et demandes d'Aide Sociale Générale) n'avaient pu être identifiés lors de la définition du marché. L'augmentation de ces nouveaux besoins ne pouvaient pas être intégrés par avenant en raison de leur montant. Pour ces motifs, une nouvelle procédure d'appel d'offres a été lancée fin 2020. Le marché 2020-02 a donc pris fin le 24/06/2021. Le montant dépensé en 2021 s'élève à **177 742,24€** dont **143 056,96€ pour la partie PH et 34 685,28€ pour la partie PA**. Les prestations d'étalonnage de l'OCR devraient être facturées en 2022.

Un marché notifié en 2020 : une exécution en année pleine en 2021

⇒ Marché 2020-01 de Service d'externalisation des courriers par éditique de la Maison de l'autonomie du Nord en groupement de commandes avec le Département du Nord a été notifié le 25/06/2020 ; les prestations ont démarré le 3/11/2020. Le titulaire est IN Continu et Service SAS (Imprimerie Nationale). Contrairement au précédent marché le périmètre de celui-ci prend en compte les flux sortants de la Direction de l'Autonomie qui fera l'objet d'un financement départemental. Le montant des dépenses 2021 est de **330 409,08€** dont **42 844,63€ pour la partie PA et 287 564,45€ pour la partie PH**. Le cout de l'affranchissement s'élève à 216 218,16€.

Un marché notifié en 2021 permettant l'intégration du champ autonomie complet (ajout des besoins APA établissement et demande d'Aide Sociale Générale)

⇒ Marché 2021-01 de service d'externalisation de la numérisation des courriers entrants de l'autonomie en groupement de commandes avec le Département du Nord a été notifié le 23/03/2021. Il s'agit d'un marché réservé attribué à Altéros dont les prestations ont démarré le 25/06/2021. Il est à noter que cette fois ci, chaque membre du groupement exécute sa part du marché. Aussi le montant dépensé à compter de sa notification est de **147 008,76€**.

Des contrats annuels nécessaires au bon fonctionnement de la MDPH :

La MDPH sollicite différents prestataires afin de permettre le bon fonctionnement du GIP. Il s'agit par exemple des contrats d'acheminement du courrier (la poste), d'utilisation des progiciels comptable et RH (Eksae et Octime), Acceo etc. Le montant dépensé en 2021 est de **58 295,89€**.

⇒ **Les autres prestations de services : réalisé 36 583,44€ soit -69 % par rapport à 2020 (-81 824,67€)**

Ces dépenses regroupent toutes les prestations nécessaires à l'activité des professionnels de la MDPH. Cette diminution s'explique par le paiement en 2020 des prestations d'assurances (fonctionnelle et véhicules) des périodes 2020-2021 dont les contrats ont démarré en cours d'année 2020. De même les contrats de location de longue durée des 10 véhicules de service de la MDPH ont été prolongés d'une année diminuant le montant du loyer mensuel de chaque véhicule.

- **Les autres services extérieurs (compte de la classe 62) : réalisé 2021 = 6 520 836,46 €.**

Cette catégorie recense tous les dépenses induites par l'activité de la MDPH, les CMI, mais également les valorisations non financières du Département

Globalement nous constatons une hausse de 11,64% par rapport à 2020 soit + 679 640,10€ par rapport à 2020.

⇒ **Les frais liés à l'activité de la MDPH : réalisé 2021 = 198 778,06€ soit -5,94% (-12 550,56€) par rapport à 2020**

En raison de la crise sanitaire et du maintien sur une bonne partie de l'année d'un télétravail renforcé (visites téléphoniques, réunions teams...), d'une politique d'utilisation des véhicules de service incitative, les dépenses liées aux déplacements ont baissé de 12 922,60€ par rapport à 2020. Le montant dépensé en 2021 à ce titre est de **14 114,18€** pour les frais de déplacement des professionnels de la MDPH, et les indemnités kilométriques versées aux enseignants référents pour l'année scolaire 2020-2021 est de **50 600€**; les frais liés aux transports collectifs s'élèvent à **655,70€** seulement.

⇒ **La ligne de trésorerie**

En 2021, il a été décidé de contracter une ligne de trésorerie afin de faire face aux besoins momentanés de trésorerie. Il n'a pas été nécessaire d'effectuer des tirages en 2021, la MDPH ayant reçu le soutien du Département dès le mois de janvier grâce au versement d'une subvention initiale d'un montant de 2 135 900€. Plus tard, la réévaluation de la subvention de fonctionnement de la CNSA a permis à la MDPH de maintenir sa trésorerie à un niveau correct.

Aussi ont été dépensés 700€ au titre de la commission d'engagement dès la prise d'effet du contrat, et des indemnités trimestrielles de non utilisation (0,150% du montant non utilisé) s'élevant à 268,33€.

⇒ **La CMI : réalisé 2021 = 256 127,40€ soit -28,65% par rapport à 2020 (-102 867,12€)**

La diminution s'explique par le fait que l'année 2020 avait été marquée par le traitement de dossiers 2019 qui étaient en stock et qui ont fait l'objet d'une décision en 2020. On constate en 2021 la fabrication et l'envoi de 59 480 CMI (- 13,26% par rapport à l'année dernière) représentant **256 127,40€**.

Pour l'année 2021, on constate une baisse des décisions CMI de 22% par rapport à 2020 : en effet 76019 décisions sont comptabilisées sur 2021 contre 78269 en 2020. La majorité d'entre elles concernent toujours la partie PH (89,66%). Dans le détail :

- Les décisions PH : - 6489 décisions par rapport à 2020, soit 63690 décisions en 2021,
- Les décisions PA : +4239 décisions par rapport à 2020, soit 12369 décisions en 2021.

A noter que 41 917 CMI ont été remises à titre définitif contre 37 112 en 2020.

En 2021, la part des primo demandeurs représente 40% des demandes de CMI. (30 597 nouvelles cartes en 2021).

⇒ **Les valorisations du Département : réalisé 2021 = 6 095 931€ soit + 15% par rapport à 2020 (+795 364€)**

Elles sont réparties entre :

- La valorisation financière des loyers : **809 660€** en augmentation par rapport à 2020 (+ 50 060€).
- La valorisation non financière reprenant tous les apports en nature du Département du Nord au fonctionnement du GIP (entretien des locaux, informatiques, grosses réparations etc.) : **1 864 900€** (identique par rapport à 2020).
- La valorisation non financière du personnel mis à disposition : **3 391 371€** en forte augmentation par rapport à 2020 (+745 304€). Cette augmentation s'explique par la prise en compte en 2021 de l'évolution de la masse salariale des agents mis à disposition du département sur 2 années : 2019 et 2020 (l'année 2019 n'ayant pas été revalorisée l'année dernière).

Ces dépenses sont équilibrées en recettes ; les valorisations non financières ne font pas l'objet de mouvements financiers.

1-1-2 Les charges de personnel {chapitre 012}

Le montant réalisé en 2021 est de **5 657 649,39€**, en baisse de 98 421,23€ par rapport à 2020 (-2%).

La MDPH a fait l'effort de contenir ses effectifs contractuels du GIP tout en poursuivant l'effort de revalorisation des contractuels du GIP eu égard aux possibilités d'évolution des professionnels mis à disposition, et en optimisant l'affectation et l'utilisation des ressources (incitation à la mutualisation de certaines activités en fonction des stocks).

En 2021, 7 contractuels employés sur besoins permanents ont quitté la MDPH, représentant 4,2 ETP, remplacés pour le moment par 3 agents en CDI, soit 1.9 ETP. 5 professionnels ont été recrutés ou conservés sur des budgets fléchés :

- 3 cadres A pour 2.15 ETP sur le dispositif expérimental Eqlaat ;
- 1 ingénieur et un technicien pour 2 ETP sur le financement CNSA appui aux MDPH dans la mise en place du SI harmonisé.

Le GIP n'a eu recours qu'à 3 CDD en renfort sur l'année, dont 2 en prolongation 2020, et un seul sur des besoins temporaires en 2021.

L'effort de revalorisation s'est traduit par les versements suivants :

- 64 000€ au titre du Complément Indemnitaire Annuel (mise en place du RIFSEEP) ;
- 18 470€ supplémentaires d'allocation sociale versée aux CDD d'1 an d'ancienneté ;
- 48 105,21€ d'augmentation de la masse salariale en application des revalorisations réglementaires et des avancements d'échelons tels que prévus par les décrets relatifs aux cadres d'emploi de la fonction publique territoriale.

Dans le contexte sanitaire dégradé, l'absentéisme est resté limité (le présentéisme étant favorisé par le télétravail) et les autorisations d'absence exceptionnelles ont été très limitées.

1-1-3 Les autres de charges de gestion {chapitre 65}

⇒ **Les dépenses du fonds de compensation s'élèvent à 421 378,96€ soit une baisse de 328 912,48€ (- 43%).**

Le montant dépensé en 2021 est ainsi réparti :

- décisions prises par le comité en 2019 : 27 051,58€
- décisions prises par le comité en 2020 : 186 562,10 €
- décisions prises par le comité en 2021 : 207 765,28€

Le montant des décisions de financement prises par le comité en 2021 s'élève à 1 049 691,53 €.

Pour information, à cela s'ajoute l'annulation de 3 titres émis lors des exercices précédents suite à une régularisation nécessaire ; des remises gracieuses ayant été accordées. Le montant ainsi annulé s'élève à 745,99€.

⇒ **Les autres charges liées aux ajustements du prélèvement à la source s'élèvent à 1,28€**

1-1-4 Les charges exceptionnelles {chapitre 67}

Le montant dépensé en 2021 s'élève à 12 561,78€ correspondant à l'annulation de titres sur exercice antérieur. (Remises gracieuses sur trop perçus de fonds de compensation évoquées précédemment) et régularisation d'un titre de rattachement de 2012 relatif au solde de la subvention CNSA).

1-1-5 Les dotations aux amortissements

Les dotations pour amortissement s'élèvent à 31 832,28 €.

En conclusion :

Les dépenses de la MDPH hors Fonds de Compensation s'élèvent à 13 121 149,33€ en 2021. Elles témoignent du fonctionnement réel de la MDPH.

Lorsque l'on ajoute les dépenses du Fonds de Compensation pour un montant de 422 124,95€, le montant total des dépenses de Fonctionnement du GIP est de 13 543 274,28€.

1-2 LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Ces dernières s'élèvent à **10 940,11€** et concernent essentiellement des achats de mobiliers spécifiques (préconisation médecine du travail par exemple), des imprimantes pour les enseignants référents, du mobilier type vestiaire pour la mise en place de l'expérimentation d'une nouvelle organisation du travail sur le secteur de Roubaix Tourcoing (Flex office : partage de bureaux).

2- LES RECETTES

2-1. LES RECETTES DU GIP

2-1-1 ETAT

La participation de l'Etat s'élève à **2 438 778,52€** euros pour l'année 2021, soit - 135 182€ par rapport à 2020 répartie comme suit :

- Versement de la subvention à la MDPH (dont le calcul doit en partie prendre en compte la fongibilité des agents de l'Etat) de **2 364 595,52€**, (+ 113 136€ par rapport à 2020)
- Participation de l'Education Nationale au titre de la contribution aux charges locatives de **65 683 €**.
- Subvention du FTAP (Fonds de Transformation de l'Action Publique) de **8500 €**. La MDPH a concouru dans la cadre du formulaire dématérialisé. Les objectifs étant les suivants : avoir un formulaire non seulement dématérialisé mais aussi guidé et automatisé. Les enjeux sont : Amélioration du formulaire dématérialisé par retours d'expérience usagers/utilisateurs, Aide interactive pour le remplissage du formulaire dématérialisé selon le contexte, Automatisation de la création d'une procédure sur l'outil métier IODAS à partir du formulaire dématérialisé

Il est à noter que la DDETS/Préfecture a contesté les titres relatifs aux compensations de loyers 2019 et 2020, aussi, le titre 2021 n'a pas été émis. Une régularisation devra être effectuée au budget primitif 2022. La MDPH souhaite la mise en place d'une convention actant le montant versé annuellement par la DREETS

2-1-2 CNSA

Le montant global pour l'année 2021 s'élève à **3 091 932,05€** (+817 717,06€ par rapport à 2020) réparti comme suit :

- Versement du concours 2021 provisoire : **2 208 020 €**
- Subvention complémentaire (conférence national du handicap du 8 février 2020) : **529 970€**

- Le solde de l'année 2020 n'a pas été rattaché exceptionnellement et a fait l'objet d'une inscription du budget primitif 2021 pour un montant de **117 687,05€**. En effet une réévaluation du montant des subventions aux MDPH a été annoncée à l'occasion de la conférence nationale du Handicap qui s'est tenue le 8 février 2020. Aucune modalité de versement ni d'information quant aux montants alloués n'ayant été communiquées, un doute est survenu quant à l'éventualité d'obtenir ou pas cette dotation supplémentaire en même temps que le solde de l'année 2020.
- Solde de l'année 2021 qui a fait l'objet d'un rattachement : **144 245€**
- Le premier acompte versé dans le cadre de la convention référent SI de proximité signée entre la CNSA et la MDPH : **92 000€**.

2-1-3 DEPARTEMENT

Le montant global des participations du Département au fonctionnement du GIP MDPH en 2021 s'élève à **7 917 831€** dont **5 256 271€** de valorisations départementales non financières.

Les financements du Département pour la MDPH se décomposent comme suit :

- Une participation aux loyers de 809 660 €,
- Une valorisation des dépenses du département nécessaire au fonctionnement de la MDPH de 5 256 271€ (dont 3 391 371 € au titre des charges de personnels mis à disposition) qui ne fait pas l'objet de mouvements financiers. Elle augmente de **745 304€** par rapport à 2020
- Une subvention de fonctionnement de 1 851 900€ ainsi répartie :
 - Le Département a poursuivi son soutien à la MDPH par une subvention de fonctionnement **1 134 100€**.
 - Le financement de la mission PCH à hauteur de **154 000€**
 - Le financement des postes PCRM sur toute la durée de leurs contrats à hauteur de **100 000€**.
 - La compensation du surcoût **23 800€** relatif à la prise en charge des frais des enseignants référents du privé (hors matériel) ; elle est identique à 2020.
 - Le remboursement des frais liés à la mission d'évaluation des besoins d'adaptation des logements des personnes en perte d'autonomie de **160 000€**. Il est identique à 2020.
 - Le Département prend à sa charge le coût des CMI pour **280 000 €** comme en 2020.

2-2 LES RECETTES DU FONDS DE COMPENSATION

Elles s'élèvent pour l'année 2021 à **693 670€**.

2-2-1 ETAT

Le montant total des subventions Etat pour l'année 2021 s'élève à **215 503€**.

2-2-2 les autres recettes

Elles s'élèvent à **478 167€** et se décomposent comme suit :

- 378 167€ de la CPAM
- 100 000€ du Département
- La MSA a transmis début 2022 la notification du versement de la subvention au titre de l'année 2021 ; elle fera l'objet d'une inscription au budget primitif 2022 pour un montant de 13 353€.

En conclusion :

Les recettes de l'exercice 2021 s'élèvent pour la MDPH à 13 521 070,41 € hors reports, auxquelles il faut ajouter les recettes du fonds de compensation pour un montant de 693 670,00€, soit un montant total de 14 214 740,41 €.

2-3 LES RECETTES D'INVESTISSEMENT

Elles correspondent aux amortissements réalisés sur l'année pour la somme de 31 832,28€.

3- RESULTAT DE L'ANNEE 2021

L'année 2021 est marquée par une amélioration de la situation générale du fonctionnement de la MDPH grâce notamment à la revalorisation de la subvention CNSA qui fait suite à la conférence nationale du handicap du 8 février 2020 et par une exceptionnelle faible exécution du fonds de compensation du Handicap. Il faut s'attendre à un probable rattrapage des dépenses du fonds en 2022, qui viendra très certainement impacter le résultat de l'année.

Le résultat global de clôture est de 1 250 572,84 €.

Le résultat global de clôture en fonctionnement est de 1 117 315,20€.

Le résultat global de clôture en section d'investissement est de 133 257,64€.

Il conviendra de distinguer :

Le résultat de fonctionnement de la MDPH (hors fonds de compensation) pour l'année 2021 présente un solde positif de 399 921,08€ auquel il convient d'ajouter le report négatif de 465 688,47€ soit un résultat final négatif du GIP de 65 767,39 €.

Le résultat du fonds de compensation pour l'année 2021 présente un solde positif de 271 545,05 Le report de 2020 étant de 911 537,55€, le résultat final positif du fonds de compensation est donc de 1 183 082,60€.

Le rapport étant adopté à l'unanimité par délibération du 28 mars 2022, la Commission Exécutive décide :
-d'approuver le compte administratif 2021.

Monsieur Christian POIRET
Président de la Commission Exécutive
de la Maison Départementale
des Personnes Handicapées
Président du Département du Nord